

**TACTIS**



# Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC de Vezouze-en-Piémont

---

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

septembre 2020



# SOMMAIRE

1

**Introduction**

2

**Synthèse de l'étude**

3

**Analyse cartographique sur  
l'intercommunalité**

4

**Annexes**



# 1

## Introduction

# Introduction

## Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de télétravail et de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020 ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

## Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
  - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
  - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
  - Données INSEE (2015/2018)
  - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
  - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
  - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.
- **Etude cartographique et analyse :**
  - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population...

En annexe, deux tableaux présentent la répartition des réponses par profil de répondants (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentant d'entreprise ou représentant de la sphère publique) et par EPCI de résidence des répondants.

# L'étude s'est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire



## Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient le lieu de rencontre *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Un tiers des personnes interrogées privilégie le lieu de rencontre, puis un quart le lieu culturel;
- Plus de la moitié des répondants souhaiteraient le fréquenter une à deux fois par mois ;
- 19 € de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et tout de même 21,1% de retraités.



## Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Plus de 40 % des répondants priorisent le bureau partagé ;
- 30 € de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et sont salariés.



## Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Près de deux-tiers des entreprises cherchent principalement un lieu de rencontre inter-entreprises ;
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce ou du BTP donc peu d'activités propices au télétravail

# Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

## Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, ...).

Ils peuvent également porter des valeurs d'innovation qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

## Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

## Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

## Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et améliorent la qualité du service public.

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

## Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.



# 2

## Synthèse de l'étude

# Un territoire où la dynamique tiers-lieux n'est pas encore structurée

## A ce stade, deux initiatives de type tiers-lieux ont été recensées sur le territoire :

- Trois Maisons de Services au Public dans les centres-bourgs ruraux de Blâmont (située dans les locaux de la CC), Cirey-sur-Vezouze et Badonviller
- Un projet de coworking rural est à l'étude par la Communauté de Communes dans l'ancien collège de Badonviller
- A ce stade, aucune initiative privée (portée par une association ou une entreprise) n'a pu être recensée.

## L'analyse cartographique met en lumière différents besoins et la pertinence d'un tiers-lieu, notamment en matière :

- De redynamisation du territoire et de fixation des travailleurs
- D'inclusion numérique et d'accompagnement des personnes âgées ou des publics en difficulté
- D'accès aux services, de création de lien social et d'activités culturelles

## A ce titre, il existe une opportunité pour la Communauté de Communes de se positionner vis-à-vis de cette dynamique

- Si la CC souhaite monter un projet qui puisse répondre à la fois à l'opportunité patrimoniale (ancien collège de Badonviller) et à des besoins identifiés, elle devra s'impliquer comme porteuse de projet au vu de l'absence à ce jour d'acteurs privés
- Toutefois, au vu du contexte sanitaire actuel, l'orientation servicielle du tiers-lieu (coworking rural) pourrait être modifiée. Une offre mixte (animation, formations, médiation, valorisation des commerces locaux) aurait peut être plus de chance d'atteindre un nombre important d'habitants.
- Aussi, eu égard au profil du territoire, la pérennité économique d'un tel lieu reste difficilement envisageable. Ce lieu devra être appréhendé comme un projet de territoire financé en partie par la collectivité.

# Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail

## Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur le territoire de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire ;
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-Professionnelles du territoire ;
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire.

## Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire** : selon les données de l'Insee, 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine ;
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs** ;
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieu**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs.

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

## Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du "coworking", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, "licorne" du secteur, démontrent la fragilité du modèle économique du coworking, reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine...)
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les

## Tiers-lieux

### CADRE PERSONNEL

- 1- Une offre culturelle
- 2- Des activités et des lieux de rencontres
- 3- Un atelier partagé pour faire ensemble

### CADRE PROFESSIONNEL

- 1- Un bureau partagé
- 2- Des activités de conseil et de formation

### EMPLOYEURS

- 1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
- 2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

### A RETENIR



- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

# L'analyse de la demande laisse plutôt apparaître une attente de (re)dynamisation des liens sociaux et économiques

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d'échanges, que ce soit économiques ou tout simplement social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux culturels et de rencontres. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d'animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met à jour trois polarités majeures sur le territoire : Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, qui pourraient représenter une aire d'influence intéressante pour un tiers-lieu

- Pour ce faire, il sera nécessaire pour la Communauté de Communes de consulter les acteurs associatifs locaux et les MSAP existantes et de recueillir leur besoin en se positionnant comme acteur facilitateur dans l'optique de la mise en oeuvre d'un lieu commun dans cette zone
- Aussi, un tiers-lieu avec une partie de ses services à destination des entreprises pourrait capitaliser sur la nouvelle ZAC au Nord de Badonviller

# Le présent document doit servir à s'interroger sur les positionnements possibles de la collectivité sur le territoire



## Les grands principes d'actions de la collectivité au sein d'une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d'actions divers par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s'inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d'agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

### « Laisser-faire »

Il s'agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l'initiative privée, le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s'accroître.



Positionnement clair et sans impact budgétaire



Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

### « Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l'émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessairement de soutenir financièrement les projets.



Positionnement clair, structuration d'un écosystème



Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

### « S'impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s'impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s'impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l'aider à se structurer et à se développer.



Permet de compenser une carence de l'initiative privée



Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)



3

**Analyse  
cartogra-  
phique sur  
l'intercom-  
munalité**

# Cartographies des mobilités du pays du Lunévillois et CC des Pays du Sel et du Vermois

## L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers des lieux de télétravail proches de leur domicile. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient la plus grande utilité.

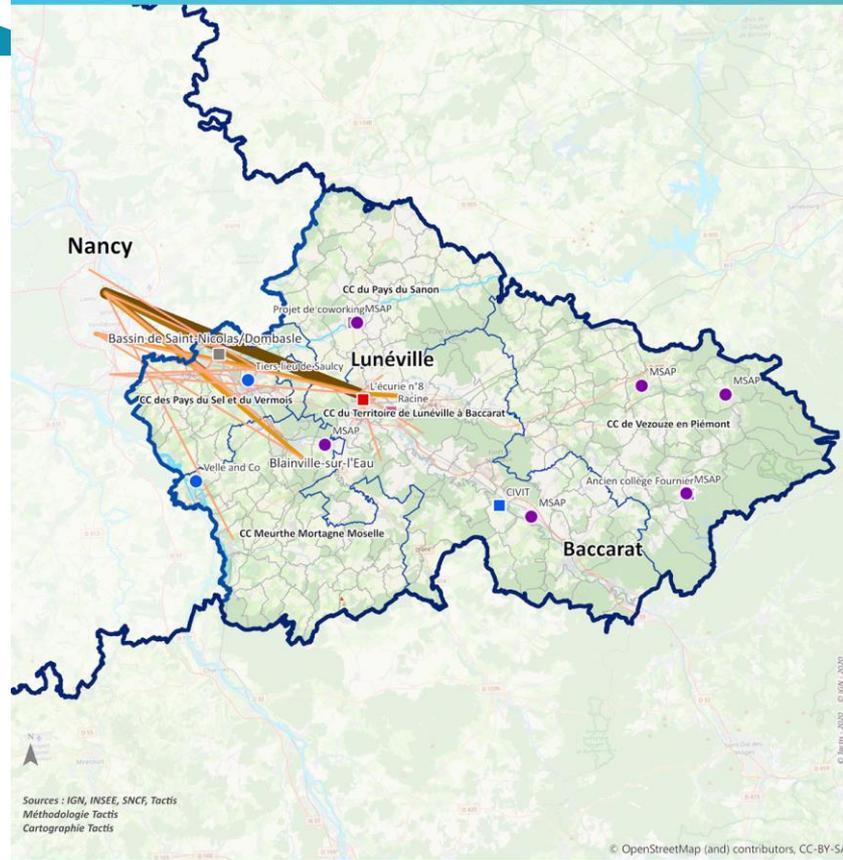
## D'importants flux de mobilité, depuis et vers le bassin de vie nancéien et le Bassin de Saint-Nicolas/Dombasle

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 359 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 218 000 en voiture (soit une part modale des déplacements de 61%)

Les principaux flux pendulaires au niveau du pays du Lunévillois, majoritairement en direction du Nord Ouest, sont les suivants :

- Plus de 27 000 déplacements quotidiens sont effectués du Sel et Vermois vers la Métropole
- CC du Territoire de Lunéville à Baccarat – Nancy : plus de 15 000 déplacements
- Des déplacements internes au Pays significatifs, notamment vers le bassin de vie Lunévillois (env. 17 000)

Toutefois, certains flux concernent des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) qui ne peuvent être a priori captés par des espaces de coworking.



### Tiers-lieux

Existants	En projet
● Tiers-lieu d'activité	■ Tiers-lieu social
● Tiers-lieu de service au public	■ Projet de coworking
■ Pépinière ou hébergement d'entreprises	■ Tiers-lieu d'activité

### Flux domicile<->travail\*

— Moins de 300 personnes
— De 300 à 600 personnes
— De 600 à 900 personnes
— Plus de 900 personnes

### Limites administratives

□ Limites des intercommunalités
□ Limites des communes
■ Pays du Lunévillois et Sel et Vermois
■ Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

\*Les flux du territoire ne sont pas représentés en deçà de 100 personnes

## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude de l'accessibilité

L'accessibilité d'un tiers-lieu est un facteur clé pour sa fréquentation. Le territoire de la CC de Vezouze en Piémont se caractérise par :

- La présence d'axe routier national (RN4) et du réseau ferré au Nord du territoire, avec la halte d'Igney-Avrincourt (22 000 usagers par an) où le niveau de desserte est faible : 4 trains journaliers direction Strasbourg, 3 en direction Nancy et une accessibilité générale faible par les transports en commun routiers.

- Le réseau de transports collectifs Fluo, peu dense sur le territoire mais desservant une grande partie de l'EPCI et formant une connexion avec Lunéville.

- Toutefois, certains espaces semblent plus enclavés que d'autres (Val-et-Châtillon)

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que les zones à l'accessibilité optimale sont situées au Nord du territoire, aux environs de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Avrincourt.

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Accessibilité et réseaux

##### Accès en transport en commun

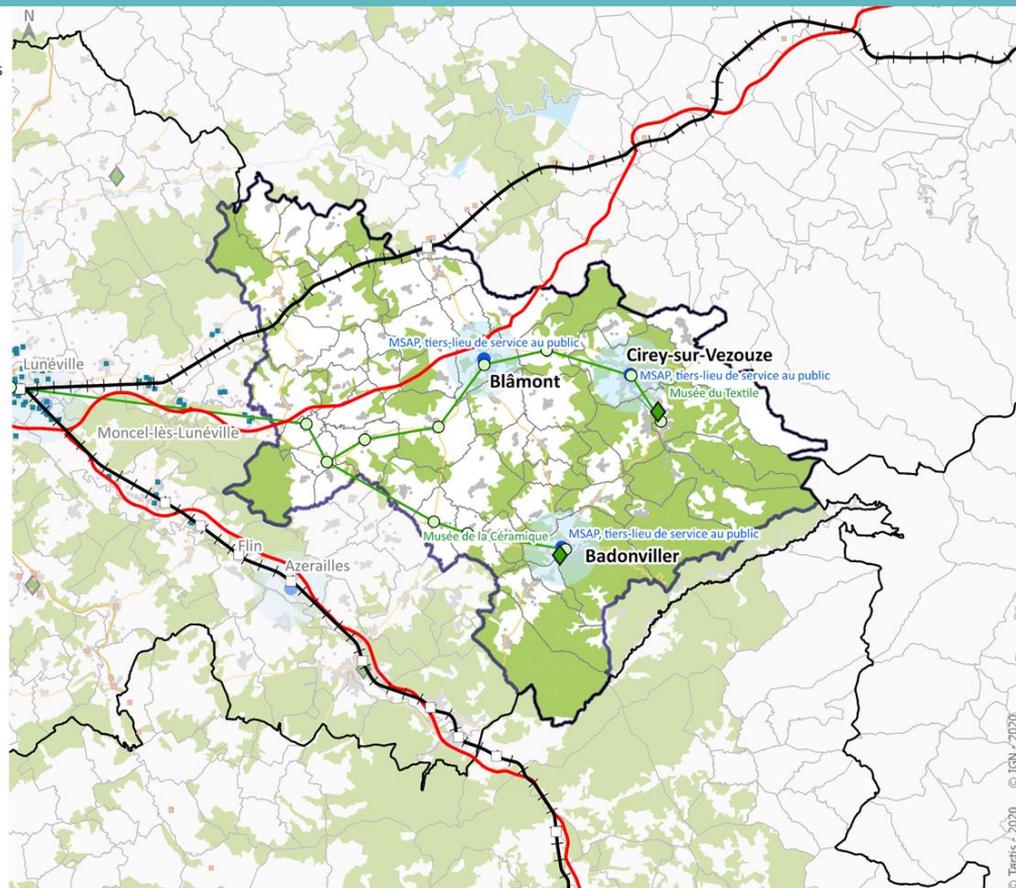
- Ligne réseau fluo
- Arrêt réseau fluo
- Car TER
- Lunéo

##### Autres moyens d'accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune
- Zone boisée
- Zone humide



0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
Methodologie Tactis  
Cartographie Tactis

Sources :  
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)  
Etude gares et haltes du Sud 54 (2018)

## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude de la densité de la population



L'analyse de la densité de la population permet d'identifier les zones dans lesquelles l'implantation d'un potentiel tiers-lieu aurait un plus fort impact. Cela se justifie particulièrement pour les tiers-lieux sociaux, de services publics et, dans une moindre mesure, d'activité.

La CC de Vezouze en Piémont (12 000 habitants) se démarque par son caractère rural et peu densément peuplé. Avec 26 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne (contre 93 à l'échelle du Sud 54) c'est le second EPCI le moins densément peuplé de la Multipole.

On note la présence de 3 centres-bourgs ruraux (Cirey-sur-Vezouze, Blâmont et Badonviller) plus densément peuplés et concentrant plus d'un tiers de la population de l'EPCI.

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être priorisé autour de ces trois bourgs, structurant le territoire.

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Densité de population

- moins de 50 hab/km<sup>2</sup>
- entre 50 et 100 hab/km<sup>2</sup>
- entre 100 et 500 hab/km<sup>2</sup>
- plus de 500 hab/km<sup>2</sup>

#### Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

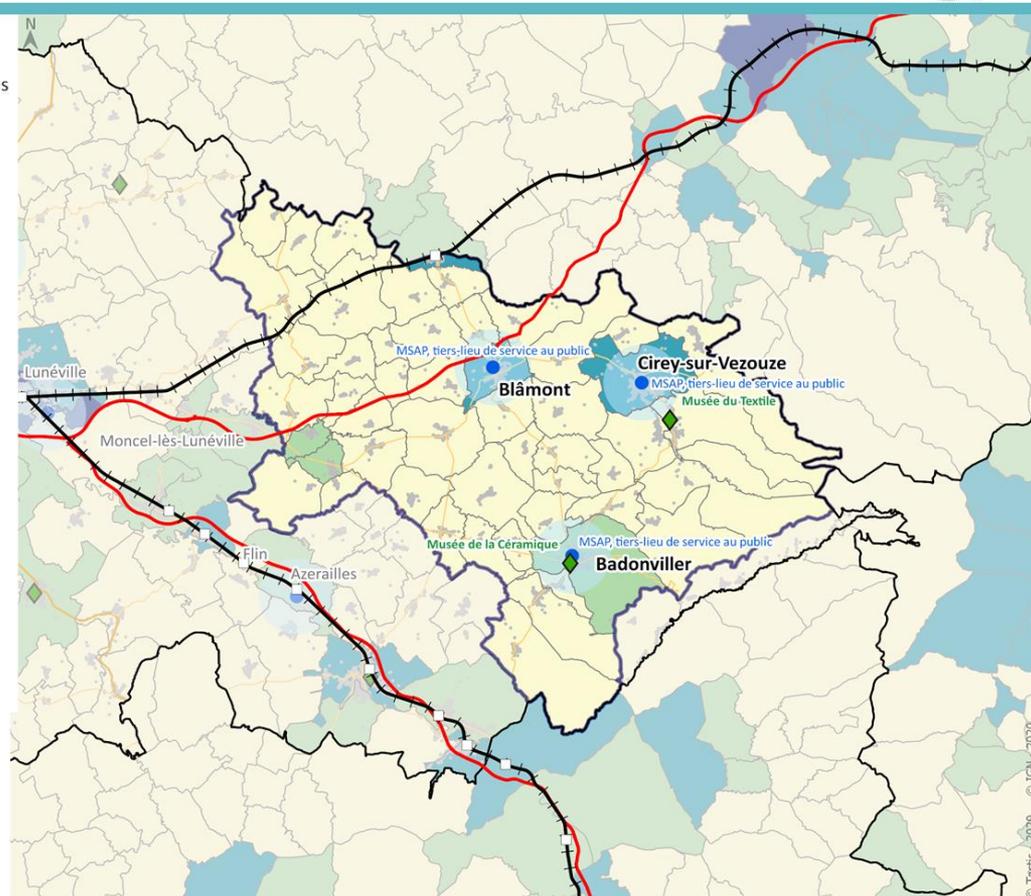
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

#### Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFE, Tactis  
 Methodologie Tactis  
 Cartographie Tactis



© IGN / 2020  
 © Tactis / 2020

Sources :  
 Comparateur des territoires INSEE (2019)  
 Enquête Ménages Déplacements (2012-2013)

La CC compte 2 431 emplois.

Sur les 4 245 actifs, on estime seulement à 44 le nombre de télétravailleurs. Néanmoins, sur les 429 entreprises, 67% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit 288 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises/indépendants sur le Pays du Lunévillois priorisent des espaces de coworking ou de rencontres inter entreprises.

Ce type de lieu trouverait donc son utilité au plus proche de l'implantation des entreprises du territoire. Sur la CC, la densité d'entreprise est faible en comparaison à d'autres EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle. Toutefois, les trois bourgs-centres ruraux (Blâmont, Cirey, Badonvillier) se démarquent.

Aussi, une ZAC a vu le jour à Domjevin (Ouest de Blâmont au dessus de la N4). Un tiers-lieu d'activité pourrait capitaliser sur l'attractivité de cet espace et proposer des services complémentaires aux entreprises.

En conséquence, l'implantation d'un tiers-lieu d'activité serait pertinente autour des bourgs-centres ruraux (co-working, report des mobilités) et à proximité de la ZAC (services aux entreprises).

Il existe à ce jour un projet de tiers-lieu d'activité dans l'ancien collège Fournier de Badonvillier

Sources :  
Données INSEE (2015/2018)  
Comparateur des territoires INSEE (2019)

## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude du nombre d'entreprises

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Nombre d'entreprises

- moins de 25 entreprises
- entre 25 et 50 entreprises
- entre 50 et 100 entreprises
- entre 100 et 500 entreprises
- plus de 500 entreprises

#### Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

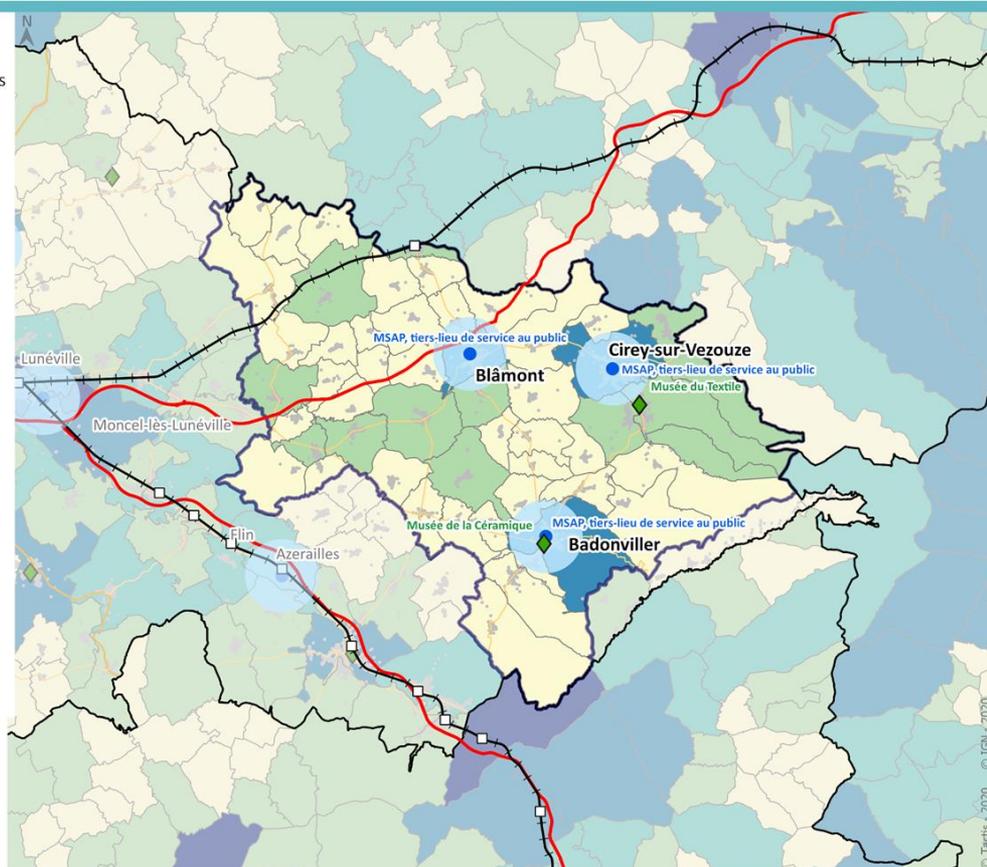
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

#### Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
Méthodologie: Tactis  
Cartographie: Tactis



## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude du nombre d'artisans

Les artisans sont peu nombreux sur l'ensemble de la CC de Vezouze en Piémont, au nombre de 229. Ils représentent tout de même 4,7% de la population active, soit une proportion proche du reste du Sud 54 (4,5%). Les deux bourgs-centres de Cirey-sur-Vezouze et Badonviller concentrent le plus grand nombre d'artisans, avec respectivement 44 et 35 artisans. Blâmont en revanche n'en comptabilise que 10.

De plus, le Sud du territoire, à partir de Badonviller et jusqu'à l'EPCI voisin (communes de Raon-l'Étape et Moyenmoutier) connaît une plus grande densité d'artisans.

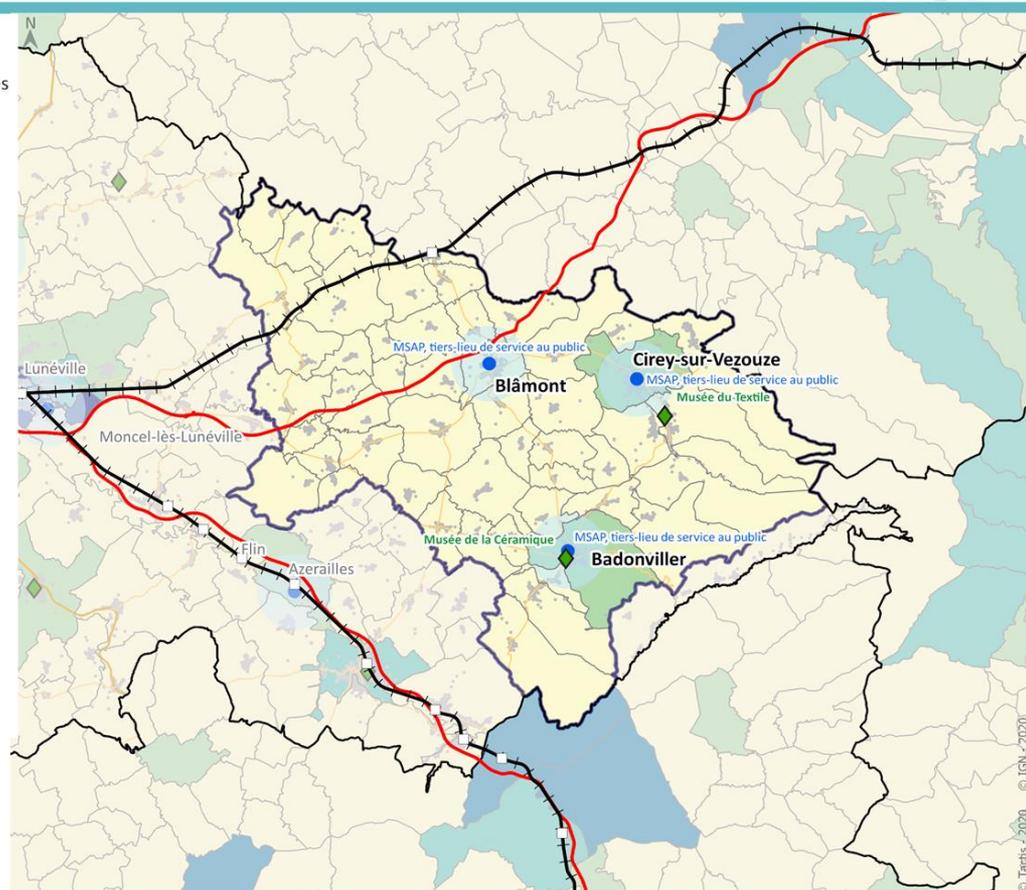
Malgré cela, il ne semble pas prioritaire de cibler un tiers-lieu d'artisanat sur le territoire. Toutefois, le questionnaire de qualification de la demande a fait ressortir chez certains particuliers le besoin d'un espace d'activités partagées et de loisir, qui pourrait proposer certaines activités artisanales de manière ponctuelle.

Sources :  
Données INSEE (2015/2018)  
Comparateur des territoires INSEE (2019)

- Localisation**
  - Tiers lieux et hébergements d'entreprises
  - ◆ Site remarquable
  - Zone de chalandise immédiate (2 km)
- Nombre d'artisans**
  - moins de 25 artisans
  - entre 25 et 50 artisans
  - entre 50 et 100 artisans
  - entre 100 et 250 artisans
  - plus de 250 artisans
- Accès**
  - Réseau ferré
  - Réseau autoroutier et national
  - Axe routier principal
  - Axe routier secondaire
  - Gare
- Limites administratives**
  - Limite de l'intercommunalité
  - Département
  - Commune
- Fond de carte**
  - Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
Methodologie Tactis  
Cartographie Tactis



## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude de la mobilité

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Taux de mobilité

- moins de 50%
- entre 50% et 70%
- entre 70% et 90%
- plus de 90%

#### Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

#### Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

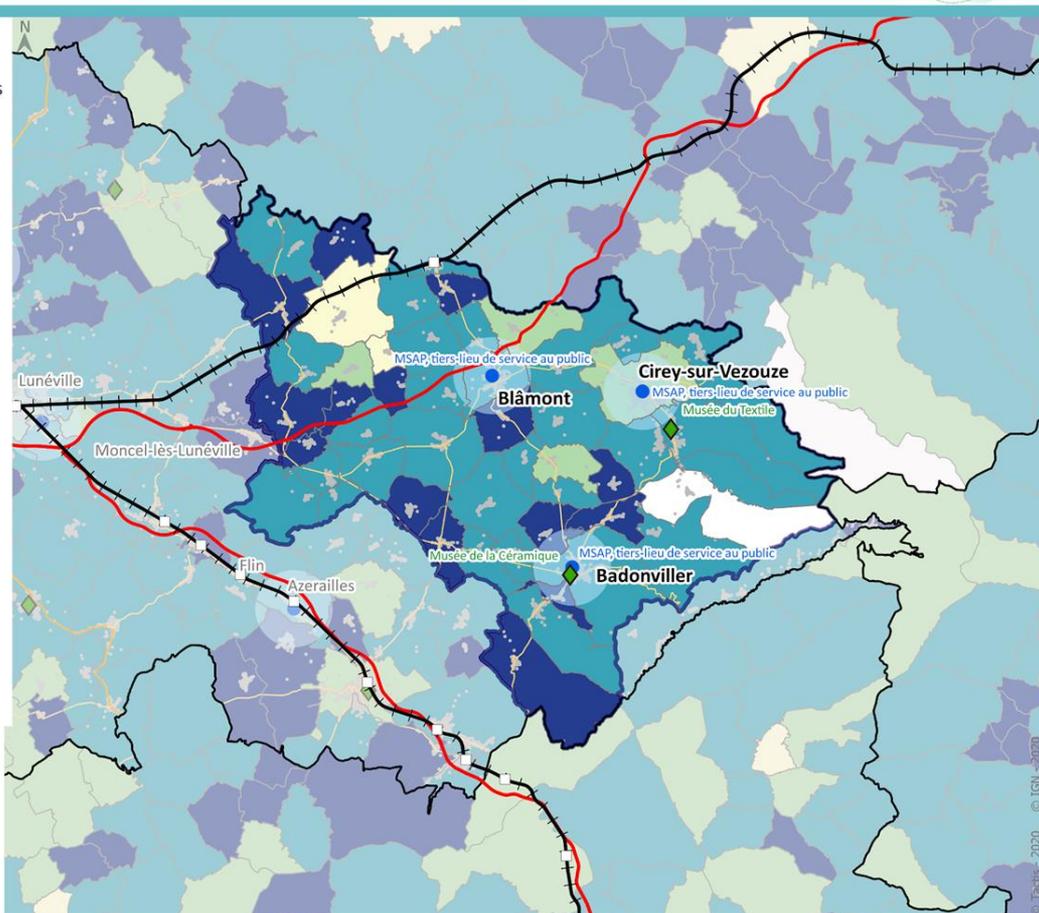
Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
 Methodologie: Tactis  
 Cartographie: Tactis

La CC compte 4 245 actifs. Au total, ce sont plus de 38 000 déplacements qui sont réalisés par jour par les habitants, dont 19 000 hors de l'EPCI (soit 50%).

Ces déplacements se concentrent le long des routes nationales selon les différentes polarités (influence mosellane, influence vosgienne, bassin de vie lunévillois, Nancy, Sarrebourg...). 55% de ces déplacements s'effectuent en voiture.

22% de ces déplacements ont pour motif le travail.

Sources :  
 Données INSEE (2015/2018)  
 Comparateur des territoires INSEE (2019)



## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude du taux de chômage

La CC compte 813 chômeurs, ce qui représente 16,3% de la population active, soit le plus fort taux de chômage du Sud 54 (en moyenne 11,3% de la population active au chômage).

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle des zones plus touchées que d'autre, notamment sur toute la partie Sud du territoire ainsi que le long d'une diagonale autour du bourg-centre de Blâmont (Fremonville, Verdental, Gondrexon, Manonviller...).

Il existe déjà trois Maisons de Services au Public dans la CC de Vezouze en Piémont, toutes situées dans les bourgs-centres ruraux qui font office de centralités servicielles sur le territoire et qui sont plus facilement accessibles.

Ce maillage semble suffisant pour répondre aux besoins des habitants. A ce stade il peut être nécessaire d'étudier les services proposés par ces espaces, leur capacité à attirer les habitants et les possibilités, si elles existent, d'améliorer cette attractivité.

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Taux de chômage

- moins de 6%
- entre 6% et 10%
- entre 10% et 14%
- plus de 14%

#### Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

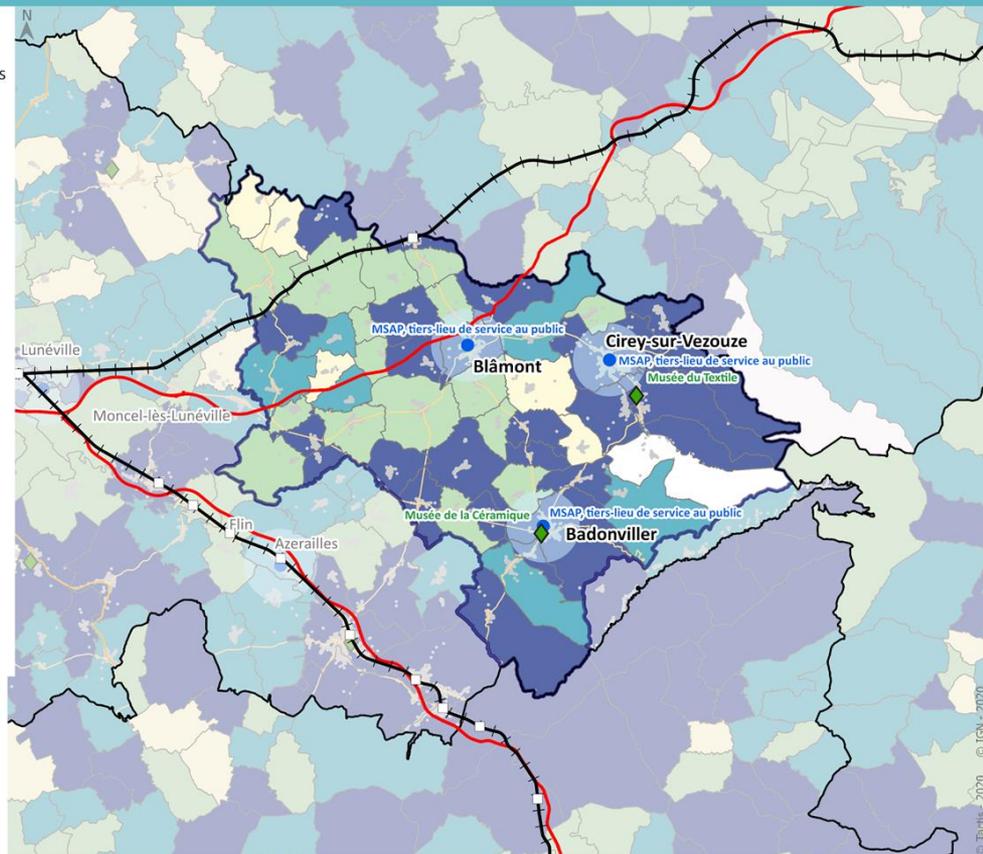
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

#### Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
 Methodologie Tactis  
 Cartographie Tactis



Sources :  
 Données INSEE (2015/2018)  
 Comparateur des territoires INSEE (2019)

## Analyse de la demande potentielle - CC de Vezouze en Piémont

### Etude de l'indice de vieillissement

#### Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

#### Indice de vieillissement

- moins de 20%
- entre 20% et 30%
- entre 30% et 40%
- plus de 40%

#### Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

#### Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

#### Fond de carte

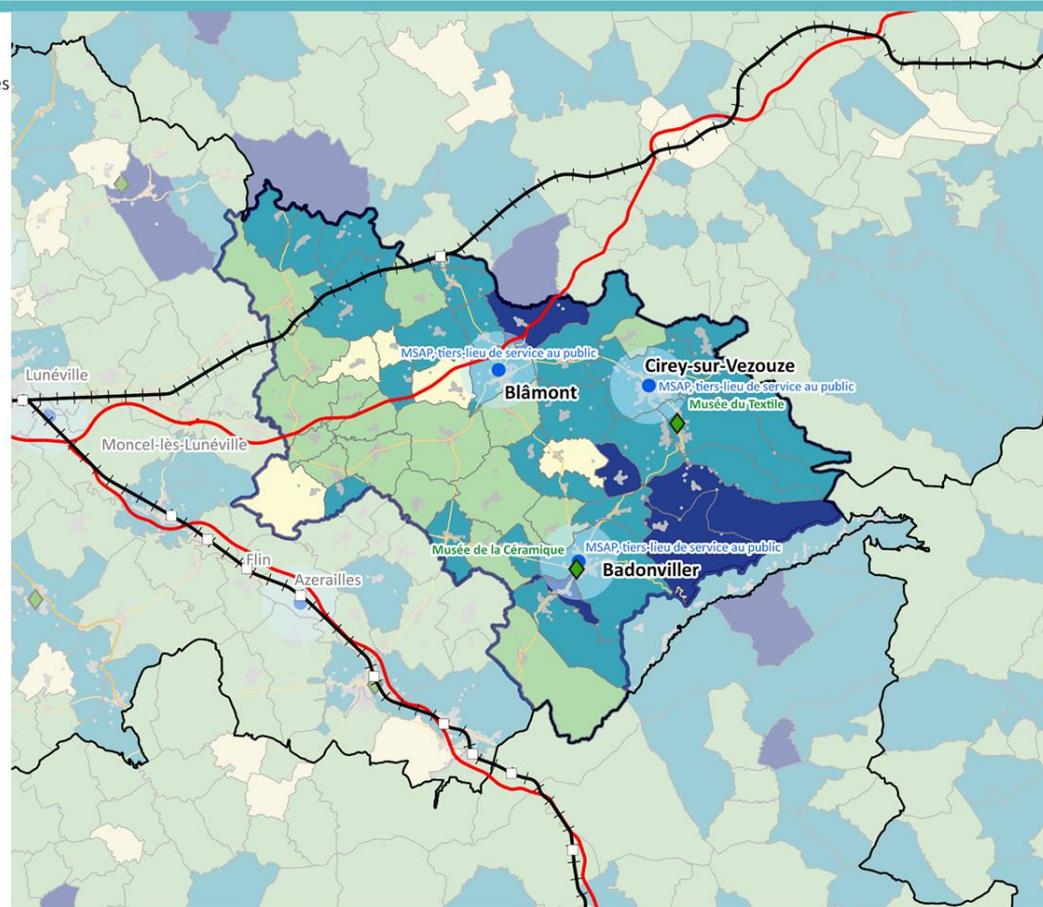
- Zone bâtie

Si le taux de vieillissement est relativement constant sur le territoire, c'est sur la frange Est, moins accessible que les autres espaces, qu'il se démarque.

Au même titre que pour les personnes en recherche d'emploi, les trois MSAP répondent aux besoins des personnes âgées en matière d'inclusion.

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
 Méthodologie Tactis  
 Cartographie Tactis



Sources :  
 Données INSEE (2015/2018)  
 Comparateur des territoires INSEE (2019)

# Propositions de secteurs à privilégier pour le développement de tiers-lieux



Fond de carte - CC de Vezouze en Piémont



## Zone d'implantation potentielle d'un tiers-lieu d'activité

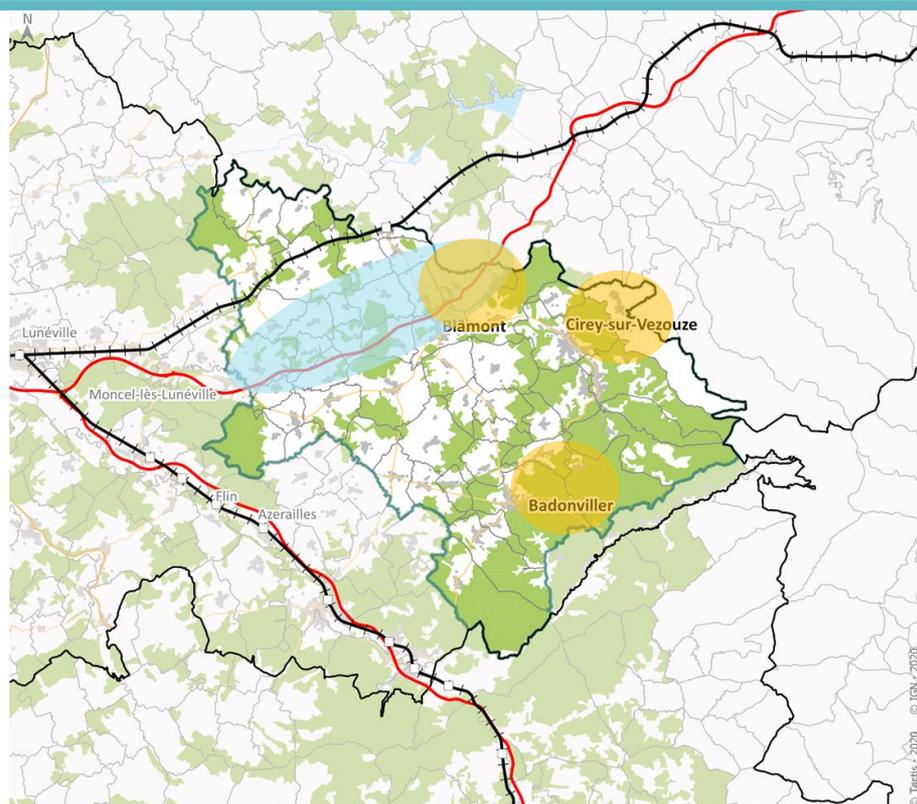
- Projet en cours à Badonviller
- Possibilité de capitaliser sur la densité d'entreprises et l'afflux liée à la nouvelle ZAC au Nord-Ouest de Blâmont



## Zone d'implantation potentielle d'un tiers-lieu culturel ou d'un tiers-lieu social

- Une demande existante
- Appui sur les 3 pôles du territoire (densité, services existants, accessibilité)

- Axes routiers**
- Réseau autoroutier et national
  - Axe routier principal
  - Axe routier secondaire
- Limites administratives**
- ▭ Limite de l'intercommunalité
  - ▭ Département
  - ▭ Commune
- Fond de carte**
- Zone bâtie
  - Zone humide
  - Zone boisée



0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis  
 Méthodologie Tactis  
 Cartographie Tactis



# 4

## **Annexes**

# Éléments de méthode

## Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.**
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement...). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.**

## De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises proposant à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus, **les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil...
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un total de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait à 73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuel, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos...



# Eléments de méthode

## Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'usagers du tiers-lieu culturel, social ou de service au public :

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur une commune différente de leur lieu de résidence pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements...), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique donne un indicateur pour identifier les zones où l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieu de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.

## Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » 2019 )
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

# TACTIS



Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05



[contact@tactis.fr](mailto:contact@tactis.fr)



43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France



[www.tactis.fr](http://www.tactis.fr)